



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DE TROIS
REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE
"PLUMES DE BEBE" PAR PRODUCTIONS
ANECDOTIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES
OUEST, EST ET SUD**

**DÉCISION N° DM-25-364
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2026,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de l'association Productions Anecdotiques représentée par Madame Mélanie Laverie, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé à La maison de la vie associative – 19, rue de la boulangerie – 93200 SAINT-DENIS, le samedi 14 mars 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 16h à la Bibliothèque Est et le samedi 21 mars 2026 à 10h à la Bibliothèque Sud ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Productions Anecdotiques représentée par Madame Mélanie Laverie, en sa qualité de présidente, dont le siège social est situé à La maison de la vie associative – 19, rue de la boulangerie – 93200 SAINT-DENIS, un contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle intitulé «Plumes de bébé » le samedi 14 mars 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 16h à la Bibliothèque Est et le samedi 21 mars 2026 à 10h à la Bibliothèque Sud, dont le coût est fixé à mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et 55 centimes (1 698,55€ T.T.C.) les 3 représentations;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251106-lmc1H13584H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025
Date de Publication : 06/11/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251106-lmc1H13584H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025
Date de Publication : 06/11/2025